



RÉPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE SENNECEY-LES-DIJON
Département de la Côte d'Or

DÉCISION DU MAIRE

Prise en vertu d'une délégation donnée par le Conseil Municipal
(Article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales)

Décision n°2023-009

Nomenclature télétransmission : 7.1.

Objet : Thé dansant du 29 janvier 2023 - Fixation des tarifs pour la buvette.

LE MAIRE DE SENNECEY-LES-DIJON,

VU :

- la loi 82.213 du 2 mars 1982, relative aux Droits et Libertés des Communes, des Départements, et des Régions ;
- l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- la délibération du Conseil Municipal du 27 mai 2020 chargeant notamment son Maire, pour la durée de son mandat :
 - o de fixer les tarifs relatifs à l'organisation de manifestations (droit d'entrée, buvette, ...) ou d'animations spécifiques organisées par les services communaux (séjours enfance, sorties particulières ...)

CONSIDERANT:

- qu'il y a lieu de procéder de fixer les tarifs de la buvette qui sera tenue lors du thé dansant du 29 janvier 2023 organisé par la commune de Sennecey-lès-Dijon au Centre Polyvalent.

DECIDE

ARTICLE 1^{er} : Dans le cadre du thé dansant, organisé par la commune de Sennecey-lès-Dijon le 29 janvier 2023, les tarifs applicables sont fixés comme suit :

Libellé	Tarifs
Soda et jus de fruit	2,00 €
Thé, café	1.00 €
Eau (0,5 litres)	1,00 €
Vin mousseux (la bouteille)	12,00 €
Vin mousseux (le verre)	2.00 €
Cidre (la bouteille)	6,00 €
Bière	2,00 €
Biscuits petite assiette	1.00 €
Biscuits grande assiette	2.00 €

ARTICLE 3 : Ampliation de la présente décision sera remise à :

- Monsieur le Préfet de la Côte d'Or,
- Madame le Receveur Percepteur de la Trésorerie Dijon Banlieue et Amendes,
- Monsieur le Directeur Général des Services, pour exécution.

*Publicité en sera faite dans les formes requises pour les délibérations du Conseil municipal.
Communication en sera donnée au Conseil municipal lors de sa réunion la plus proche.*

Fait à SENNECEY-LES-DIJON, le 17 janvier 2023

Le Maire,
Philippe BELLEVILLE

Accusé de réception en préfecture
021-212106058-20230117-D2023-009-DE
Date de télétransmission : 24/01/2023
Date de réception préfecture : 24/01/2023